



Lingettes désinfectantes pour les mains, objets, surfaces alimentaires sans rinçage.
Lingettes imprégnées de solution hydroalcoolique.

INFORMATIONS BIOCIDES

REGLEMENT (UE) N°528/2012 relatif aux produits biocides

Biocide – Friction hygiénique des mains.

TP1 : produits biocides destinés à l'hygiène humaine.

TP2 : produits biocides destinés aux surfaces non-contact alimentaire.

TP4 : produits biocides destinés aux surfaces pouvant recevoir des aliments.

Usage professionnel

UFI : 2MPV-COSN-500F-QHPQ

N°INRS : 244011 / N°ANSES : 73985

CONDITIONS DE STOCKAGE

A stocker dans l'emballage d'origine à l'abri du gel et des chaleurs excessives.

DATE DE PÉREMPTION

36 mois après fabrication

PAO

Non applicable

SUBSTANCES ACTIVES

Éthanol (N°CAS 64-17-5) 67,1% (m/m), Isopropanol (N° CAS 67-63-0) 3,3% (m/m).



PRAGMA

LINGETTES DÉSINFECTANTES AGROALIMENTAIRES

Idéales pour la désinfection des mains, des objets et des surfaces.
Action bactéricide, levuricide et virucide efficace et sans rinçage dès 30 secondes.
Non parfumé, n'altère ni le goût ni l'odeur des aliments.
Lingette bleue agréée contact alimentaire.

MODE D'EMPLOI

TP1 MAINS - Frotter les mains avec la lingette, bien répartir et frotter pendant 30 à 60 secondes selon l'effet escompté. Ne pas rincer. Renouveler l'opération plusieurs fois par jour.

TP2 SURFACES et TP4 SURFACES POUR ALIMENTS - Frotter les surfaces propres. Laisser sécher. Ne pas rincer.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Milieu hospitalier, médical, restauration, hôtellerie et loisirs, lieu de travail et d'éducation.
La formule contenant plus de 70% d'alcool, convient parfaitement au personnel hospitalier.
Usage professionnel.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Matériaux sensibles (peintures de recouvrement, vernis, certains plastiques...) : tester sur une petite surface non visible avant d'utiliser les lingettes. Ne pas laisser plus de 10 minutes sur les surfaces.

DANGER



Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.
Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu et son récipient dans les collecteurs appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Réf. 910834 - 100 lingettes

Réf. 910833 - 200 lingettes



PRAGMA

LINGETTES DÉSINFECTANTES AGROALIMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUES

- État physique : Lingettes imprégnées d'une solution
- Couleur : Lingettes bleues. Solution Incolore
- pH : 7 +/- 0,5
- Densité : 0,87 +/- 0,01 g/cm³
- Parfum : Sans parfum
- Odeur : Alcool
- Dimension lingette : Pot de 200 lingettes = 18,7 x 17,5 cm / Pot de 100 lingettes = 12,5 x 17,5 cm
- Site certifié NF EN ISO 22716 (Cosmétiques – Bonnes Pratiques de Fabrication)

INGRÉDIENTS

Lingette : Mélange de fibres cellulosiques et synthétiques

Solution : ALCOHOL, AQUA, ISOPROPYL ALCOHOL, DENATONIUM BENZOATE

Spectres de désinfection			
Actif sur	Normes	Souches / Virus	Temps de contact
Bactéricide	EN 1276* (v.2019)	<i>Escherichia coli</i> K12, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	30 s
	EN 13697+A1* (v.2019)	<i>Escherichia coli</i> , <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	60 s
	EN 13727+A2* (v.2015)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	30 s – 60 s
	EN 1500 (v.2013)	<i>Escherichia coli</i> K12	2 x (3ml, 30 s)
	EN 16615* (v.2015)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> , <i>Staphylococcus aureus</i> , <i>Enterococcus hirae</i>	30 s
Levuricide	EN 13624* (v.2013)	<i>Candida albicans</i>	30 s
	EN 13697+A1* (v.2019)	<i>Candida albicans</i>	60 s
	EN 1650* (v.2019)	<i>Candida albicans</i>	30 s – 60 s
	EN 16615* (v.2015)	<i>Candida albicans</i>	30 s – 60 s
Virucide	EN 14476+A2* (v.2019)	<i>Adénovirus</i> et <i>norovirus murin</i>	30 s
		<i>Poliovirus Type 1</i>	60 s
		SARS-CoV-2, TGEV virus (<i>Coronavirus</i>)	30 s

*Etude réalisée en conditions de propreté

UTILISER LES PRODUITS BIOCIDES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Réf. 910834 - 100 lingettes

Réf. 910833 - 200 lingettes

HygUP

INNOVER POUR L'HYGIÈNE DE DEMAIN, TOUS CONCERNÉS !

V1/MAJ2025-01
Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos connaissances. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.